

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 4 juin 2021 – Visioconférence
(AG interrompue pour des raisons techniques)

Mardi 29 juin 2021 - Visioconférence

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 JUIN 2021
ET INTERVENTION DU PRÉSIDENT MARCEL FERRARI

Merci de votre présence.

Tout d'abord, je demande de bien vouloir nous excuser pour les reports successifs de cette Assemblée Générale que nous tenons enfin.

Elle sera essentiellement financière puisque statutairement les comptes sont soumis à votre approbation et ce avant le 30 juin.

La situation sanitaire que nous subissons depuis 15 mois nous complique la vie et nous a conduit à bien des errances. Nous avons évolué à petits pas, au gré des annonces gouvernementales et du ministère des sports, pas toujours au top : entre confinements, déconfinements, couvre-feux, limitations de déplacements... et j'en passe, sans compter les mesures sanitaires à respecter au quotidien.

Nous avons essayé de garder le contact avec vous avec les licenciés. Nous avons multiplié les actions innovantes pour permettre à nos clubs de vivre ou plutôt de survivre, permettre à l'Athlétisme d'exister dans ce contexte particulier et inédit.

Le Comité Directeur élu en novembre dernier, est entré en fonction des conditions pas très optimales qui n'ont pas permis de mettre en place l'ensemble des projets. Nous sommes allés au plus pressé. Il fallait exploiter les moindres possibilités d'animation dans les limites permises, celles-ci très changeantes.

Tous ces efforts n'ont pas été exempts de certains reproches : « mais que fait la fédé ! », « mais que fait la ligue ! » de la part de certains licenciés ou dirigeants. Croyez bien que nous n'avons pas « chômé » si l'on peut dire. Aussi bien les élus que le personnel de la Ligue ainsi que ceux de vos Comités Départementaux. Nous avons multiplié les visioconférences pour coller au plus près de l'actualité.

Toute cette activité a permis de limiter la perte de licencié pour notre Ligue. Quand la moyenne nationale est d'environ 16% de perte, nous en sommes à 12%, par rapport à 2020 qui avait déjà enregistré un léger recul par rapport à 2019. C'est aussi grâce à vous, les clubs et les dirigeants, qui n'avez pas baissé les bras, qui avez multiplié les activités, pour cela je vous remercie très chaleureusement.

Côtés partenaires, le gros travail de Jérôme et son équipe a permis de les fidéliser, voire de consolider les revenus avec la plupart, grâce à des animations de substitutions. Bravo, ce n'était pas gagné. Jérôme vous en parlera mieux que moi tout à l'heure.

Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'à souhaiter que nous allions vers une certaine normalisation, on croise les doigts. Pour l'instant soyons raisonnables afin d'éviter de nouveaux déboires à cause de nouvelles restrictions sanitaires. Respectons les consignes : masques, lavage de mains, distanciations... etc. Sur tous nos lieux de compétitions ou de rassemblement, la situation reste fragile.

Avant de terminer, je voulais vous faire part de notre projet phare. Lors de l'AG de novembre je vous avais parlé d'un éventuel projet de Grand Stade incorporant la Maison de l'Athlétisme Régional dans le secteur de l'Isle d'Abeau. Ce grand projet prend forme, il est porté en commun avec le club local, le CS Bourgoin-Jallieu. Il a été présenté aux politiques locaux, Bourgoin-Jallieu et la Communauté de Commune Porte de l'Isère, ainsi qu'aux élus du département de l'Isère et de la région AuRA qui ont eu l'air d'être fortement intéressés. Leur soutien pourrait être conditionné par le résultat des prochaines élections régionales et départementales. Affaire à suivre... Une première présentation sera faite au prochain Comité Directeur, le 3 juillet prochain au siège de la Ligue.

Pour finir, je me permets de faire un appel aux bonnes volontés pour les Championnats Régionaux qui se tiendront à Lyon Parilly le week-end des 19 et 20 juin prochain, pour organiser une buvette, sachant que la collaboration locale est problématique. Merci d'avance.

Sur ce, je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre implication, les clubs, leurs dirigeants et entraîneurs.

Remerciements aussi au personnel de la Ligue, aux CTS et à tous les élus de la Ligue et des différentes structures départementales.

Courage à tous, nous y arriverons.

Merci de votre attention.

- **INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE, ISABELLE BAROTEAUX**

Je vais également être brève pour deux raisons : les activités athlétiques étaient réduites compte tenu de la situation sanitaire et je suis arrivée en cours d'année.

Isabelle Baroteaux fait une synthèse de son rapport qui est disponible dans son intégralité en annexe.

- **RAPPORT DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS ET VALIDATION DU QUORUM**

→ **Le quorum est atteint et l'assemblée générale peut commencer.**

- **RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE, CHANTAL FERRARI**

J'espère également que vous allez bien et que nous pourrons très bientôt nous retrouver sur un stade, mais en attendant je vais prendre ma casquette de trésorière pour vous parler un peu de finances.

Voici le sommaire des diapositives qui vont vous être présentées.

Je vous informe qu'elles seront mises en ligne sur le site de la ligue.

Nos Ressources Associatives sont donc en baisse de 174 136€

Ce sont essentiellement les autres produits (participations, prestations) et recettes partenaires qui ont été impactés

Les 5 682€ de ventes de biens et services correspondent à la buvette de la coupe des spécialités (4 238€) et à l'abandon des frais de déplacements par certain jury.

Ressources traduites en comptabilité Analytique

- **Cotisations des adhérents**

Comme vous pouvez le constater le produit des licences est en augmentation de 5,65% contrairement à ce que nous aurions pu envisager. Cela est dû à notre mode de comptabilisation que je vais vous expliquer : du 1^{er} janvier au 31 Août on enregistre tous les produits sur l'année en cours. Par contre du 1^{er} septembre au 31 décembre : seul le 1/3 est comptabilisé sur l'année en cours et les 2/3 sont reportés sur l'année suivante (Entre 2020 et 2019 la différence est de : 487 244€- 461 165€ = 26 079€). En 2019 les 2/3 de l'année précédente (2018) étaient d'un montant de 268 293€. En 2020 les 2/3 de l'année précédente (2019) étaient d'un montant de 332 595€, soit une différence positive de 64 302€. Par contre en 2020 du 1^{er} janvier au 31 Aout et le 1/3 de septembre à décembre a baissé de 37 624€

- **Subventions**

Concernant le conseil Régional : la baisse de 19 644€ est essentiellement dû à l'annulation d'actions du secteur marketing/nouvelles pratiques

L'ANS : nous avons bénéficié d'une aide à l'emploi de 8 000€

Autres : ce sont des prestations effectuées par le secteur marketing/nouvelles pratiques auprès de la Ville de Lyon, de mairies, de départements.

Subventions traduites en comptabilité analytique camembert pour l'année 2020 et histogrammes comparatifs pour 2020/2019.

Autres produits : baisse de 74 273€, ce sont les participations stagiaires, labels...

Partenaires/Prestations commerciales en baisse de 139 380€ concerne uniquement le secteur marketing. Des partenaires nous ont quitté comme Casino/restauration -60 000€/ Faure Tourisme -8 000€, des actions avec l'UNSS -7 000€/sport et vitalité -17 844€/Chronométrie - 10 000€/Form'City -15 000€/Santé au travail -14 732€

CHARGES d'exploitation (autres achats et charges externes) en baisse de 303 965€

- Cela se retrouve surtout au niveau de la Sous-traitance avec une baisse de - 99 037€, réparti de la manière suivante :
 - Intervenants sur les différentes actions marketing -53 000€ (formation et Cap Form)
 - Sécurité compétitions – 7 500€
 - Animation des compétitions et d'autres actions – 22 300€
 - Indemnités jury – 15 600€
 - Locations diverses 3 215€ pour la coupe de France

- Le poste Entretien et réparations a augmenté de +11 666€ ; nous avons eu hélas quelques incidents avec les véhicules (10 000€) et nous avons dû refaire la certification de nos 2 chronos électriques pour une somme de 1 600€.

- (Intermédiaires et honoraires : avocats et projet gd stade) : Publicité + 22 000€ concerne Cap Form séniors (+31 000€).

- Déplacements/Réceptions – 225 715€
 - -93 944€ frais déplacements, tous domaines mais surtout stages et haut niveau
 - -131 771€ en hébergements/réceptions tous domaines et surtout moins 75 593€ en stages

Charges d'exploitation en analytique

MASSE SALARIALE en baisse de 107 386 €

- Nous avons pu bénéficier de l'Activité partielle donc répercussion sur les salaires bruts et l'URSSAF et perçu 28 900€ d'indemnités chômage.
- De plus 1 salariée nous a quitté le 31/12/2019.

Comme nous dégageons un bénéfice, l'accord d'intéressement conclu en 2019 se déclenche et nous permettra de verser une prime globale de 2 398€ à répartir entre les 10 salariés en fonction de leur temps de présence

Masse salariale traduite en analytique

- 3,4 salariés sont dédiés au domaine fonctionnement
- 1,2 salariés sont dédiés au domaine compétitions
- 1,8 salariés sont dédiés au domaine Haut niveau
- 3 salariés sont dédiés au domaine marketing

Synthèse de l'Activité

Nous dégageons donc un bénéfice de 150 824€ et nous vous demanderons dans quelques instants d'accepter ou pas notre proposition d'affectation.

Bilan

Je vous laisse regarder et si vous avez des questions sur ce tableau je laisserai notre commissaire aux comptes Eric Mas vous répondre

▪ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – ERIC MAS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la LIGUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES D'ATHLETISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, à la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable en application du règlement ANC n° 2018-06.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Comme mentionné ci-avant, la note « Principes et conventions générales » expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC n° 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions entre la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Athlétisme et ses dirigeants

- ⇒ M. Marcel FERRARI, en sa qualité de Président du Comité Directeur, a perçu une rémunération brute au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 15.935,40 €.
- ⇒ Mme Béatrice PFAËNDER, en sa qualité de Secrétaire Générale jusqu'au 30 novembre 2020, membre du Comité Directeur, a perçu une rémunération brute au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 9.172,68 €.
- ⇒ Mme Isabelle BAROTEAUX, en sa qualité de Secrétaire Générale à partir du 1er décembre 2020, membre du Comité Directeur, a perçu une rémunération brute au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 631,64 €.
- ⇒ Mme Chantal FERRARI, en sa qualité de Trésorière à partir du 1er décembre 2020, membre du Comité Directeur, a perçu une rémunération brute au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 631,64 €.

● **INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE LA FFA, ALAIN MARTRES**

Alain Martres évoque d'abord les difficultés engendrées par la crise sanitaire. Au niveau de la Fédération, la situation a été encore un peu plus compliquée à cause des travaux de rénovation effectués au siège, de janvier au 31 mai. En outre, la nouvelle équipe élue en décembre, a certes commencé à travailler, mais ne s'est toujours pas rencontrée en présentiel.

Dans ces conditions la Fédération a fait ce qu'elle a pu ou plus exactement ce que le gouvernement l'autorisait à faire.

Jamais la FFA n'a décidé d'interdire des entraînements ou des compétitions, ou de réserver les compétitions à certaines catégories d'athlètes.

Mais chacun doit comprendre que la FFA a été obligée d'accepter les décisions gouvernementales.

Cela a légitimement entraîné des incompréhensions, des frustrations, de la colère contre les élus, ce qui nous a valu quelques mails d'une agressivité insupportable pour les bénévoles que nous sommes tous.

En ce qui concerne la « licence primo-accédant », il faut savoir que les 10€ demandés par la FFA correspondent au montant de l'assurance, à la gestion et au développement du SI-FFA.

Le comité directeur, tout en souhaitant que les structures déconcentrées abandonnent leurs parts respectives, a laissé ces structures totalement libres d'appliquer le tarif qu'elles jugeaient le plus approprié à leur situation.

Il s'avère que ces licences sont essentiellement prises par des jeunes qui n'ont pas pu pratiquer de sport en salle ou de sport d'équipes, et on espère en récupérer un certain nombre à la rentrée.

Le maintien de la licence à 30 euros a suscité des réactions mais les échanges et « remontrées de terrain » qu'on a pu avoir sur ce sujet, confirment que la priorité des licenciés est la reprise des activités sportives et des compétitions,

La FFA est dans les fédérations les moins chères pour la part fédérale, et cela va faire 4 ans que nous restons à 30€.

Soyons réalistes : si on passait, par exemple, à 20€ au lieu de 30, chaque licencié économiserait **83 centimes/mois** !!! Par contre, cela équivaldrait à 3 millions d'euros de perte pour la FFA, ce qui voudrait dire : plan de licenciement, forte diminution des actions envers l'activité sportives dans son ensemble, les aides envers les clubs, etc.

Certains disent qu'avec la part fédérale à 30€, le licencié donne chaque mois à la FFA 2,5€ sans contrepartie (c'est un autre débat), mais je voudrais reprendre ce qu'a dit Jean-Michel Brun, secrétaire général du CNOSF : adhérer à une fédération, ce n'est pas seulement se comporter en consommateur égoïste, mais c'est aussi s'engager de façon citoyenne dans une association à but non lucratif.

Je rappelle aussi que nous essayons d'impliquer, autant que faire se peut, les structures déconcentrées : CNDLT pour les ligues, Groupe de travail comités départementaux piloté par Fabrice Dubuisson, liaison avec les clubs (Emmanuelle Jaeger). Quant à moi, j'essaie d'informer les délégués, titulaires et suppléants.

Chacun peut lire les nombreux PV de réunions du bureau, du comité directeur, des commissions. Y a-t-il trop de mails envoyés ? Une mauvaise communication ?

Le report de l'AG fédérale au 12 juin en visio a été décidé par le comité directeur du 26 mars. Cela fait donc plus de 2 mois que l'info a été communiquée et rappelée, par exemple dans une circulaire diffusée le 26 avril.

Un dernier mot sur la plateforme « Sportall » et la chaîne l'Equipe. Cela va nous permettre de voir beaucoup de compétitions nationales et internationales (13 meetings DL).

Sportall sera payant : 50€/an. Mais, pour vous tous qui avez repris votre licence cette année, vous bénéficierez de la gratuité jusqu'au **31 août 2022**.

D'autres offres seront annoncées dans les jours et semaines à venir

On n'oublie pas les clubs :

- Augmentation des remboursements des qualifiés aux championnats de France,
- Maintien de la labellisation malgré une année quasiment blanche,
- Augmentation des aides du PSF
- Actions prévues à la rentrée pour recréer de l'activité sportive
- Crédit formation pour des modules de formation

En conclusion, je dirai que la Fédération fait ce qu'elle peut avec ses forces et ses faiblesses mais avec toujours autant de passion pour l'athlétisme.

En raison d'un problème informatique pour les votes >> l'assemblée générale est reportée
au 29 juin 2021

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2021

Marcel FERRARI ouvre la séance et explique que cette deuxième phase de l'assemblée générale sera essentiellement dévolue aux votes.

Depuis la dernière assemblée, il y a eu pas mal d'activités et que les reprises se font tout doucement, les gens sont bien contents de se voir sur les terrains et quel que soit le genre de terrain, puisque les activités running reprennent également. Nous espérons tous que cela va continuer et que ce ne sera plus qu'un lointain et mauvais souvenir.

Nous allons donc progresser dans la tenue de cette assemblée générale en procédant aux différents votes.

- **RAPPORT DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS ET VALIDATION DU QUORUM**

→ Le quorum est atteint (141 clubs votants et 23 492 voix exprimés). L'assemblée générale peut commencer.

- **MISE AUX VOIX DES COMPTES RENDUS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AOUT ET 7 NOVEMBRE 2021**

→ Les comptes rendus sont approuvés :

Oui : 19 417 voix

Non : 788 voix

- **MISE AUX VOIX DES COMPTES ANNUELS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

Les comptes annuels vous ont été transmis et sont également disponible sur le site de la Ligue. Ces derniers vous ont été présentés lors de la première partie de l'assemblée générale le 4 juin dernier.

→ Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés :

Oui : 20 675 voix

Non : 1 197 voix

- **PROPOSITION ET MISE AUX VOIX DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de l'année 2020 est positif de 150 824 €. La proposition et de l'affecter dans les réserves de la Ligue.

→ Le résultat de l'année 2020 est affecté dans les réserves de la Ligue :

Oui : 19 083 voix

Non : 3 846 voix

- **PRESENTATION ET MISE AUX VOIX DU MONTANT DES COTISATIONS REGIONALES 2021/2022**

Une présentation du montant des cotisations est faite. Celles-ci n'ont pas été modifiées depuis bientôt 3 ans. Pendant les votes, des questions sont posées sur le chat de la visioconférence.

Privas RVR demande : pourquoi pas la gratuité des licences ?

Marcel Ferrari demande : ça veut dire quoi la gratuité des licences ? On pourrait mettre à 0 € toutes les licences.

Donc nous fermons la Ligue et je ne vois pas comment nous allons payer nos employés. Donc pas d'organisation de compétition, de stages, d'aide à la pratique du haut niveau. Nous jouons sur une certaine valeur de licence. Aujourd'hui nous sommes largement dans la moyenne des prix par rapport aux autres ligues, avec une activité qui est bien supérieure à beaucoup.

Michel Lafont (Athlé 43) : une assemblée générale qui ne sert pas à grand-chose.
Marcel Ferrari répond en disant qu'une assemblée générale sert à voter et que les votes exprimés doivent être respectés.

→ **Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés :**

Oui : 17 947 voix

Non : 5 409 voix

- **PRESENTATION ET MISE AUX VOIX DU BUDGET PREVISIONNEL 2021.**

Une présentation du budget prévisionnel est faite par Chantal Ferrari.

Le budget prévisionnel 2021 a été établi dans le cadre d'un retour à la vie normale avec un retour sur les stades, l'organisation des compétitions pour tous et la mise en place des stages sportifs.

Sur le tableau, il est prévu en charge une somme de 50 000 € dans le cadre d'un plan de relance initié par la Ligue. Les modalités de ce plan seront présentées aux clubs dès qu'elles seront finalisées.

A noter qu'une somme de 57 551 € est déjà répartie dans les différents comptes pour des actions supplémentaires.

En recette nous avons donc prévue une somme de 107 551 € qui sera prise sur les réserves pour financer ces différentes actions complémentaires.

Impôts et taxes enregistre + 6000 € puisque nous avons bénéficié d'une exonération de la taxe sur les salaires en 2020 compte tenu du contexte. Et haut niveau de la masse salariale, nous avons + 69 000 €. Cela tient compte du fait de l'indemnisation d'un élu supplémentaire (en 2020 il n'y en avait que 2 sur les 3 prévus) et les salaires bruts sont hausse de 38 000 € et les charges de 31 000 €.

Le prévisionnel a été fait sans tenir compte du chômage partiel que nous avons reconduit pour 3 salariés aux mois d'avril, mai et juin de cette année.

PRODUIT :

Un comparatif sur 2019, 2020 et 2021 est présenté. Deux gros secteurs ressortent : les subventions et les ressources propres. Ces dernières sont constituées des parts licences, des actions du marketing (partenariat, commercial...), les formations, etc. Elles sont en hausses de 150 000 € essentiellement liées aux actions marketing. Néanmoins, les ressources propres (2020) sont en légères baissent, mais cela est dû a des actions marketing qui n'ont pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire.

Concernant les subventions des structures telles que l'ANS, Région... il n'y a pas de fluctuation importante dans les aides attribuées.

Il est à noter que nous aurons une somme de 17 000 € allouée pour la soirée de fin d'année.

Pour les autres postes, nous sommes au même niveau que les années précédentes.

CHARGES

Les charges sont en progression à 364 000 €. Nous avons prévu moins d'achat d'équipement sportif, les tenues athlètes et officiels pour 2021.

Un zoom est fait sur les « services extérieures » (compte 61). Ce poste concerne les sous-traitances, les locations, les charges de copropriété, l'entretien/réparation. On note une augmentation de + 118 771. Celle-ci est dû à la sous-traitance pour des interventions pour le marketing.

Marcel Ferrari souligne qu'il y a une différence par rapport au budget 2020. Nous pensons que d'ici la fin de l'année il y aura des activités, notamment pour fidéliser nos partenaires.

Zoom est fait sur les autres services extérieurs qui sont en hausse de 121 800 €. Cela concerne les frais de déplacement (+ 52 000 €) et hébergement/réception (+ 92 000). Sont principalement concernés par ces hausses, l'ETR/stages, le haut niveau et les compétitions.

MARKETING/DEVELOPPEMENT

Jérôme Villon complète ce qui a été présenté en indiquant quelques éléments de contexte et de précision, car les chiffres sont très différents de ce que vous avez pu lire sur le pavé 2020 et pour cause.

La partie développement/marketing est exclusivement liée à des engagements de fonds privés et à des prestations que l'on peut faire dans les entreprises.

Alors évidemment en 2020, nous avons vécu du bon, dans le sens nous n'avons pas un seul partenaire qui nous a lâché, ce qui est extrêmement important, et notamment les plus importants comme AG2R La Mondiale et la CARSAT et du moins bon, puis que toutes les prestations qui concerne les entreprises ou de tourisme sportif, le curseur était placé à 0. Pour 2021, ces chiffres expriment un retour à la normal plutôt qu'une évolution particulière. Quand je dis retour à la normale, c'est notamment le gros dispositif que nous mettons en place avec AG2R La Mondiale et la Carsat autour du projet Cap Form'Senior, puisque l'an dernier nous avons totalement repensé le concept et principalement autour du digital. Cela nous a permis de sauvegarder un budget de quasiment 150 000 € alors que c'était loin d'être gagné. Ce budget est reconduit sur 2021. D'ailleurs, petite précision, tous les chiffres que vous avez pu voir, sont pour la plupart « actés » par des engagements qui sont fermes, ce qui est une très bonne nouvelle.

Et puis nous avons relancé des activités sur de la prestation, alors que le premier semestre a été encore difficile, j'en veux pour preuve ce que l'on vient de terminer tout juste avec le Crédit Mutuel avec un mois de juin dense et assez fantastique, puisque ce partenaire nous a fait confiance pour demander d'organiser une action qu'ils n'avaient jamais faite autour de la mise en mouvement de centaine de collaborateurs répartis sur une centaine d'agence des départements de la région, avec le soutien et le partenariat d'une bonne trentaine de clubs. Nous espérons que ces actions vont perdurer au-delà de 2021.

C'est un retour à la normale qui se traduit évidemment à plus de charges, puisque plus d'activité, mais également plus de recettes aussi.

Question :

LEGREAU Paul, Aurillac Athlétisme 015010 : Où va tous cet argent pour le marketing ?

Réponse de Jérôme Villon

Je pense avoir répondu, mais si vous avez des questions un peu plus précises j'essaierai d'y répondre.

Question :

US Saint Egrève 037038 : Pouvez-vous donner des exemples précis de ces actions marketing ?

Réponse de Jérôme Villon

Des actions marketing, je viens de vous en donner deux : le Cap Form'Senior, encore une fois, qui est la grosse opération dans laquelle nos principaux partenaires sont engagés. Je le redis : AG2R La Mondiale et la CARSAT Rhône-Alpes. Cette opération a pour but de mettre en mouvement les seniors pour maintenir l'autonomie grâce à l'activité physique. C'est le dispositif le plus important.

La deuxième action importante, est celle du Crédit Mutuel dont je viens de vous parler. Ce dernier a triplé leur engagement financier auprès de la Ligue. Evidemment il y a des charges en face : 35 événements à organiser sur tout le mois de juin, autant de clubs qui ont été en partenariat avec nous, des coaches à rémunérer, des clubs à rémunérer, des frais de déplacements, etc... c'est évidemment tout cela que nous retrouvons dans les charges qui vous sont présentées.

Marcel Ferrari souligne que pour mettre en place ces actions marketing, les clubs locaux et/ou comités départementaux sont sollicités et ces derniers sont rémunérés.

Par ailleurs, il faut noter qu'aujourd'hui, les partenariats ne fonctionnent plus comme autrefois où il suffisait de mettre un logo partout et c'était suffisant. Maintenant, lorsqu'un partenaire donne de l'argent, la contrepartie est souvent valorisée en termes d'actions à mettre en place et par conséquent, des dépenses à prévoir.

Jérôme Villon précise que pour donner un ordre d'idée, le Cap Form'Senior permet de couvrir deux salaires chargés en intégralité

Question :

US Saint Egrève 037038 : sur quelle région se déroulent ces actions ?

Réponse de Jérôme Villon

Je pense que vous faites référence aux actions du Crédit Mutuel ?

Le Crédit Mutuel a un découpage très particulier. Il y a 4 caisses réparties sur la région. Nous notre partenaire se situe dans la région Sud-Est qui regroupe les territoires du Rhône, de l'Ain, du Nord-Isère, de la Loire et de la Haute-Loire.

L'objectif affiché c'est qu'à partir de 2022, on embarque les autres caisses pour couvrir la région dans son intégralité.

Question :

LEGREAU Paul, Aurillac Athlétisme 015010 : pouvons-nous avoir des informations quant au plan de relance, notamment pour les "petits" clubs ?

Réponse de Marcel Ferrari

Au niveau des 107 000 € d'investissement pour la relance, globalement une partie est répartie dans les différentes actions pour renforcer un peu plus l'activité. Par exemple les déplacements dont sont impactés les compétitions, les stages, etc... Et une autre partie (50 000 €) qui seront un plan de développement d'aides aux clubs avec des critères d'attributions, quel que soit le club. Concernant une question posée sur l'aide aux clubs de running. Comment peut-on aider les courses de running ? Je n'ai pas de réponse aujourd'hui, car vu le nombre de courses qui n'ont pas pu se dérouler, il est financièrement difficile pour la ligue de « compenser » la perte des clubs organisateurs.

Question :

Roland Huguet (club non cité) : et les 50 000 € sur le plan de relance, c'est une somme versée par l'Etat ?

Réponse de Marcel Ferrari

Non, cette somme est prélevée sur les fonds propres de la Ligue.

Question :

Régine Signu (club non précisé) : l'organisation de courses running ou trail sont des actions factuelles faciles à répertorier et aider.

Réponse de Marcel Ferrari

Nous comprenons bien le problème des organisateurs de running ou trail. Mais savez-vous combien il y en a dans la région ? Il faut quand même se rendre compte qu'il y a au bas mot 700 courses organisées dans notre région. La Ligue n'a pas la capacité financière de compenser de manière significative la perte d'activité des clubs organisateurs.

➔ **Le budget prévisionnel :**

Oui : 16 982 voix

Non : 3 766 voix

Merci à tous d'avoir participé à cette assemblée générale un peu spéciale. Je ne suis pas mécontent que celle-ci se soit déroulée dans de bonnes conditions. Il est certain que nous attendons tous à un déroulement d'assemblée générale en présentiel. C'est plus facile pour échanger.

Clôture de l'assemblée générale à 20h40.